



HAL
open science

Une action publique "ordinaire"? Réflexion sur la production de l'espace: rapports aux institutions locales et classe de l'encadrement

Pierre Guillemin, Etienne Walker

► To cite this version:

Pierre Guillemin, Etienne Walker. Une action publique "ordinaire"? Réflexion sur la production de l'espace: rapports aux institutions locales et classe de l'encadrement. ESO Travaux et Documents, 2016, 40, pp.49-58. hal-02012791

HAL Id: hal-02012791

<https://normandie-univ.hal.science/hal-02012791>

Submitted on 2 Apr 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



travaux et documents
de l'Unité Mixte de Recherche 6590

ESPACES ET SOCIÉTÉS

DOSSIER :

**Transition sociale et environnementale
des systèmes agricoles et agro-alimentaires
au Brésil**

**mars
2016 40**



universités : Angers - Caen - Le Mans - Nantes - Rennes II



Pierre Guillemin, Étienne Walker

ESO CAEN - CNRS
UMR 6590 - UNIVERSITE CAEN-NORMANDIE

INTRODUCTION

La présente position de recherche poursuit les propositions formulées au Séminaire ESO d'Angers le 27 avril 2015. Dans le cadre de la recomposition du projet scientifique de l'UMR ESO pour la période 2017-2022, la discussion au sein de l'axe III (qui s'intitulerait dorénavant « La construction spatialisée de l'action politique: entre ordinaire et institutionnel ») fut consacrée à la notion « d'action publique ordinaire ». Soucieux de contribuer à l'élaboration du programme scientifique de cet axe, nous avons proposé deux communications réunies au sein d'une table ronde. La réflexion à suivre revient sur les cadres théoriques alors mobilisés, en les articulant avec des publications plus récentes qui prennent davantage en compte la dimension spatiale des rapports sociaux de domination (Clerval, Fleury, Rebotier et Weber (dir.), 2015). Le substrat empirique mobilisé repose sur deux études de cas menées dans le cadre respectif de nos thèses en cours¹ au sein du site caennais de l'UMR ESO.

Le notion « d'action publique ordinaire », redébatue lors des journées d'UMR de juin 2015, nous amène à nous poser un ensemble de questions, et plus largement de réinterroger la problématique des ressorts de la production de l'espace en géographie sociale: quelle part « d'ordinaire » peut revêtir une « action publique »? Comment définir le caractère « politique » qu'elle comporte? Est-elle le produit d'une volonté générale ou celui de la sédimentation dans une institution publique d'un rapport de pouvoir dans le temps et l'espace? Alors, comment qualifier une action qui ne serait pas celle de l'institution? Une action « ordinaire », « privée » ou encore « extra-institutionnelle »?

Cette action « extra-institutionnelle » s'exerce-t-elle en parallèle, en marge, ou encore en opposition avec celle de l'institution? Le positionnement dans l'espace social d'un individu ou d'un groupe social détermine-t-il son rapport à l'institution?

Nous voudrions ici interroger les notions de « politique » et « d'ordinaire » au regard de l'étude d'espaces sociaux localisés (Laferté, 2014), échelle au sein de laquelle l'institution étatique, loin de se désengager complètement (actes successifs de décentralisation, baisse des dotations budgétaires aux collectivités, etc.), s'invisibilise progressivement par la délégation d'une partie de ses compétences ou modes d'exercice du pouvoir aux institutions locales (Conseils régionaux et départementaux, Municipalités, Syndicats mixtes, etc.) (Pinson, 2005, p. 5). Nous posons l'hypothèse qu'une certaine frange dominante dans l'espace social – mais ne participant pas de la bourgeoisie – dotée en capitaux sociaux, culturels et symboliques plus qu'économiques, s'est réapproprié une position de pouvoir au sein, mais aussi en dehors de l'institution locale, ce qui fait l'objet de la présente contribution. Il s'agirait d'individus appartenant aux « couches moyennes salariales », ou peut-être plus exactement d'une déclinaison localisée de la classe de l'encadrement capitaliste (Bihar, 1989, p. 99-100 & p. 108), principalement composée de cadres et d'intellectuels liés, dans le contexte de nos études de cas, aux réseaux d'interconnaissance des partis de la gauche gouvernementale, intervenant soit à titre d'habitant (dans un quartier de fête du centre-ville de Caen), soit à titre professionnel (directeur, coordinateur, chargé-e-s de mission, techniciens d'associations bas-normandes de l'économie sociale et solidaire (ESS) et de l'agriculture biologique).

1- « Les productions légumières entre concurrence, productivisme et demande sociale: l'exemple de la Basse-Normandie » (P. Guillemin, dir. P. Madeline & M. Bermond); « Les cohabitations dans la ville nocturne: exemples de Caen, Rennes et Paris » (E. Walker, dir. P. Caro).

Nous consacrerons un premier temps à l'analyse du « pouvoir systémique »² (Rousseau, 2015) et des rapports aux institutions publiques de ces individus dans deux espaces sociaux de l'agglomération caennaise. Le matériau mobilisé dans l'analyse est d'abord constitué de documents et discours publics : comptes-rendus écrits de différents comités techniques d'un projet de couveuse maraîchère, relevés de décision de conseils intercommunaux, composition des bureaux d'associations rendus publics sur Internet dans le cas de la première étude de cas ; lettres ouvertes, documents municipaux programmatiques et coupures de presse dans le cas de la seconde. D'autre part, nous nous basons sur des matériaux produits dans un contexte plus informel (interactions informelles lors d'un travail saisonnier sur une ferme en polyculture-élevage de juillet à novembre 2012 ; discussions avec un habitant à l'origine d'une mobilisation collective ainsi qu'avec un gérant de bar de nuit) faisant état de pratiques liées à l'activation de réseaux d'interconnaissance dans la sphère politique. Ces études de cas nous permettront dans un deuxième temps de reconsidérer l'action politique ordinaire à l'aune de la déconstruction du concept de classe moyenne ou du « champ aveugle de la lutte des classes » (Bihr, 1989, p. 100 & p. 121) et de resituer ensuite celui-ci dans le cadre des théories de la structuration de l'espace social et du champ politique (Bourdieu, 1979 & 1981).

I- DE L'ACTION PUBLIQUE AUX RAPPORTS SOCIAUX DE CLASSES : ÉTUDES DE CAS

Mobilisations des capitaux sociaux et culturels dans le cadre d'appels à projets

Pour la première étude de cas, nous nous intéressons au processus de production d'un espace agricole au nord de l'agglomération caennaise, orienté notamment vers la commercialisation en circuits-

2- Le pouvoir systémique est selon Max Rousseau la « capacité accrue d'influer sur la production politique de l'espace [...] qui résulte notamment de la montée en puissance d'un groupe social spécifique dans le champ des représentations de la ville post-industrielle » (Rousseau, 2015, p. 178) et qui « se partage désormais entre le capital économique et le capital humain ». (*ibidem*, p. 185)

courts de proximité (CCP). Il s'agit d'un espace-test³ pour l'installation en maraîchage biologique. Les positions des différents individus dans l'espace social seront ici interrogées : il s'agit de salariés d'organisations professionnelles agricoles et d'agriculteurs en exercice dans des fermes associatives. Nous focalisons la réflexion sur un dispositif observé depuis environ une année⁴. Il s'agit d'un projet européen de relocalisation économique, dont les porteurs sont des collectivités locales (Conseil Départemental et intercommunalité) et une association prônant la relocalisation de l'activité agricole (association 1). Ce dispositif est ordinaire dans la mesure où il s'inscrit parmi la pléthore d'encadrements institutionnels promouvant les CCP. Il est aussi la traduction locale de politiques nationales et européennes : ici, le Grenelle de l'Environnement.

L'institutionnalisation des mobilisations de ce qu'on peut appeler l'espace social agricole alternatif⁵ est désormais attestée (Samak, 2013). Entre encadrement marchand et occupation de marges d'abord délaissées par l'encadrement productiviste historique de la profession, cet espace social agricole alternatif s'institutionnalise dans la mesure où se reproduisent aujourd'hui bon nombre de logiques de fonctionnement propres à l'action politique devenue aujourd'hui ordinaire. En effet, les encadrements de la relocalisation alimentaire s'organisent selon différents modes. Les politiques publiques agricoles et alimentaires redéfinies suite au Grenelle de l'Environnement n'échappent pas à la tendance de délégation aux services décentralisés, mais aussi aux associations. Celles-ci – et

3- « L'espace-test est la transposition dans le secteur agricole du principe de couveuse d'entreprise : il s'agit de tester pendant un temps donné un projet de création d'activités agricoles sur un outil de production existant préalablement, dans un cadre juridique spécifique » (Samak, 2013, p. 103)

4- La participation du laboratoire ESO-Caen (M. Bermond, P. Guillemain, P. Madeline et M. Marie) au comité technique (CT) du projet a permis l'observation des délibérations et des prises de décisions. La première observation date du 20 octobre 2014 et depuis 4 CT ont été observés. S'ajoutent à ces observations celles menées dans le cadre d'une soirée débat le 19 avril 2015 en présence de membres du CT, d'une sortie terrain avec le CT pour du *benchmarking* le 8 avril 2015, d'une invitation sur site pour un apéritif inaugural et d'une réunion avec des membres du CT pour une réunion à l'Université de Caen Normandie au sujet des espaces verts, en juin 2015. La dernière observation date du 10 février, lors d'une réunion pour la constitution d'un jardin partagé sur site.

5- Nous faisons ici référence, entre autres, à la décennie 1990 et au début des années 2000, avec le mouvement altermondialiste, la lutte contre les OGM, les luttes syndicales de la Confédération Paysanne et le développement des Associations pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne (AMAP).

l'association 1 citée plus haut en fait partie – y échappent d'autant moins que la mise à l'agenda politique de l'agriculture biologique et des circuits courts est, en partie au moins, le fruit de leurs mobilisations (Ripoll, 2008). Ce processus se matérialise dans l'encadrement de la relocalisation qui s'est développé : on retrouve d'ailleurs dans ces dynamiques de relocalisation les mêmes logiques de développement bureaucratique (rationalisation de l'activité productive et dispositifs de normalisation des produits) liées à l'internationalisation des échanges agroalimentaires (Lamanthe, 2005).

Un des principes du gouvernement par projet est de constituer de larges coalitions d'intérêt (Le Galès, 1995, pp. 79-81) ou de croissance (Pinson, 2005). Le programme étudié arrive à son terme en octobre 2015, sa pérennité est soumise à une nouvelle contractualisation pour un programme étendu. Le projet d'espace-test au nord de Caen pourrait s'y intégrer. Ce, d'autant plus que le résumé du projet met en avant des objectifs d'accessibilité sociale aux CCP, enjeux médiatisés dans le cadre dudit programme, lors d'une journée d'études sur l'accessibilité sociale aux circuits-courts alimentaires. L'observation de la préparation de cette nouvelle contractualisation amène à questionner le caractère clientélaire⁶ des rapports sociaux animant une action institutionnelle produite par des agents majoritairement parapublics. Ici, c'est plus l'analyse des liens – considérés ici en tant que pratiques sociales – entre les individus représentant des organisations participant au CT que le contenu débattu du projet qui nous intéresse⁷. En effet, la chargée du projet de couveuse (A), ingénieure agronome, est aussi secrétaire du bureau de l'association 1 et compagne du coordinateur régional de l'association 1 (B), ancien doctorant. Cette associa-

tion participe à la coordination du programme européen en région. Cette centralisation associative s'accompagne de logiques de pérennisation des postes associatifs : association de réinsertion propriétaire du foncier, association de relocalisation agricole (1) association régionale promouvant l'ESS (2), association promouvant l'agriculture biologique (3) soumis aux subventions des collectivités et aux ressources financières contractuelles en baisse (pour l'association 1, entre 2008 et 2013, les financements publics passent de 640 000 € à 408 000 € par an, soit une baisse de 36 %). La concurrence pour les appels à projet, qui découle notamment de ce désengagement de l'Etat, nécessite la construction de coalitions. Celle liée au champ de l'ESS et à l'espace social agricole alternatif en Basse-Normandie, d'autres organisations s'imposent aujourd'hui comme des partenaires incontournables. Pour les installations en agriculture biologique, l'association 3 est un interlocuteur privilégié, prestataire de services et de conseils qu'il est économique d'externaliser dans le cadre du montage de projets⁸. Outre des domaines de compétences communs, la prise de contact s'opère d'autant plus aisément que le directeur de l'association 3 (C) était encore récemment voisin de celui de l'association 2 (D) dans une copropriété éco-construite au sud de l'agglomération caennaise, jusqu'à ce qu'il ne revende son logement à un des animateurs de l'association 1 (F), diplômé en management et en aménagement du territoire, également administrateur au sein du bureau de l'association 2. En Basse-Normandie, les porteurs de projet dits durables peuvent s'appuyer sur un institut dédié, cofondé par l'Université et la Région. Sa contribution au projet est assurée par la cotutelle d'une stagiaire en master, notamment pour le compte du projet de couveuse. Outre ce stage, le partenariat est facilité par un levier ordinaire, mais pas anodin : sa coordinatrice (E), docteure en sciences agronomiques, est aussi la compagne d'un des deux animateurs de l'association 1 (F). À ces rapports conjugaux s'ajoute la superposition d'autres rapports familiaux avec l'obtention de fonds publics et citoyens. À ce sujet, l'observation de l'attribution des fermes appropriées « citoyennement » par l'association 1 est instructive.

8- En effet, une prestation de service permet d'externaliser et de reporter le coût des cotisations sociales et patronales afférent à l'emploi d'un salarié sur le prestataire (ici, l'association 3).

6- Pour une réflexion éclairante sur l'usage universitaire et politique de ce concept dans le contexte sud-américain, voir l'article de Combes H. & Vommaro G., 2012, « Relations clientélares ou politisation : pour dépasser certaines limites de l'étude du clientélisme », *Cahiers des Amériques latines*, n° 69, 17-35, et notamment la sous-partie « Le clientélisme saisi en contexte ».

7- En effet, « ces mises en relation suffisent [...] à montrer l'importance de ce que l'on peut appeler « la famille invisible » [...]. La position sociale des individus ne prend ainsi tout son sens que resituée par rapport aux trajectoires sociales des membres de leur famille pratique, non seulement parce que celles-ci représentent des trajectoires qui étaient potentiellement possibles et jouent donc comme autant de points de référence mais aussi parce que les propriétés sociales de la « famille invisible » sont des propriétés qui doivent être intégrées à celles des individus enquêtés. » (Champagne, 1987, p. 61).

Dans une commune du même département, un maraîcher (G), fermier de l'association, ancien musicien aux Pompiers de Paris, est également le fils du coordinateur régional de l'association 2 (D). Un article en ligne annonçant son installation le montre aux côtés du coordinateur régional de l'association 1 (B), par ailleurs élu municipal de ladite commune de 2008 à 2014 et chargé de l'agenda 21 à l'intercommunalité. Plus au sud, dans le département limitrophe, un jeune couple s'est récemment installé sur une ferme de l'association 1. La fermière (H), ancienne chef de projet « politique de la ville », est aussi la sœur de l'animatrice de l'institut régional (E) et donc belle-sœur d'un salarié de l'association 1 (F). L'appropriation de foncier agricole et les stratégies de localisation résidentielle exposées ici constituent la dimension spatiale d'un entre-soi socio-professionnel et politique démontré par les liens de dépendance entre les différentes associations et par la multipositionnalité (Agrikoliansky & Collovald, p. 16) d'agents dans plusieurs associations, à la fois comme salariés de certaines d'entre elles et membres décisionnels au sein de certaines autres. Cette rencontre de l'argent et de l'entre-gens dans le cadre de l'action parapublique pourrait apparaître comme structurelle, tant les impératifs de reproduction nécessitent pour la classe de l'encadrement de transformer ses capitaux sociaux et culturels en pouvoir systémique (Rousseau, 2015; Bihl, 1984; Bourdieu, 1981). C'est sur la base de ces capitaux devenus symboliques que cette fraction de classe œuvre à l'hégémonie de ses « bonnes pratiques » (Rousseau, 2015; Tozzi, 2013; Pinson, 2005) en vue de légitimer l'obtention de fonds publics pérennisant ses places professionnelles⁹, ses réseaux avec l'institution régionale, et parfois ses investissements en moyens de production¹⁰.

9- Certains partenaires du projet sur le terrain ont été évincés du comité technique qui rassemble pourtant les acteurs opérationnels. Ils ne sont plus invités aux réunions ni aux moments de convivialité sur le site. Cela affecte les ambitions de co-construction du projet, d'autant plus qu'il s'agit des personnes travaillant avec les publics en difficultés initialement ciblés, et que l'arrivée de la chargée de mission fait suite au licenciement de salariés du secteur de réinsertion. Cela fait écho à « l'effet de percolation » sur la population locale souvent évoqué pour justifier la mise des crédits publics au service des stratégies de gentrification [qui] ne débouche en fait pas sur une réelle amélioration des conditions de vie des populations paupérisées [...]» (Rousseau, 2015, p. 186).

10- À propos du rapport entre capital économique et encadrement professionnel, voir Champagne, 1987, p. 61.

Mobilisations habitantes dans le centre-ville caennais : luttes de (dé)légitimation et recours institutionnels

La seconde étude de cas traite d'une mobilisation habitante dans l'hypercentre de Caen contre les conséquences de son usage festif la nuit, portée par un cadre occupant un appartement dans une rue pourtant relativement préservée de l'animation nocturne des fins de semaine, et proche de la précédente équipe municipale. Cette rue ancienne comporte un bâti partiellement classé datant du XVIII^e siècle et constitue un passage d'entrée-sortie pour les flux de sortants d'un quartier hypercentral. Il s'agit d'un espace parfois bruyant en fin de soirée du fait de la présence d'un bar de nuit. Au cours de la première moitié de l'année 2013, quelques riverains excédés par les bruits de comportement des noctambules prennent l'initiative de négocier avec le gérant du bar de nuit, qu'ils tiennent essentiellement pour responsable de leur gêne sonore. Au portier incombe bientôt la responsabilité de policer la portion d'espace public jouxtant l'établissement, intimant le calme à la clientèle. Il s'agit là, vraisemblablement comme dans toute ville concernée par un usage festif nocturne intensif, d'une première action politique, au sens où celle-ci crée – à travers cette négociation interindividuelle et privée – une régulation sociale qui tend à imposer une nouvelle norme pour pratiquer et se représenter un espace de loisir d'abord (par la limitation de la dimension notamment sonore des pratiques de sortie), professionnel ensuite (par la tâche supplémentaire qui incombe à l'exploitant de devoir gérer les nuisances) et résidentiel enfin (par le retour au calme chez les habitants autour de l'établissement). Mais cette action politique rappelle également qu'une norme, si elle contraint certains agents sociaux, en habilite dans le même temps d'autres : ici, le rapport de force entre habitants et usagers de la fête (professionnels et clients) devient sensiblement favorable aux premiers.

En septembre – 2013 en ce qui concerne le cas développé ici – recommencent avec la rentrée universitaire les problèmes de cohabitation nocturne qui s'étaient un peu estompés pendant l'été. Le cadre universitaire présenté rapidement plus haut change alors de tactique et publicise son concernement sous la forme de deux lettres ouvertes adressées au maire et au préfet, lettres que nous nous sommes procurées.

Habitant à côté du bar de nuit, c'est un homme, père de famille, titulaire d'un doctorat, chercheur contractuel à l'université et bien intégré dans le réseau d'interconnaissance de la sphère politique dirigeante locale. Il nous a dit¹¹ connaître personnellement trois adjoints de l'ancien maire en fonction. Pour parvenir à faire cesser sa gêne, il met au service de ce qui va devenir un collectif informel – la lettre est cosignée avec mention des noms, âges et qualités des 22 signataires habitant dans la même rue – ses capitaux culturels (rédigeant la lettre ouverte, mettant en avant ses titres universitaires), sociaux (faisant jouer son réseau d'interconnaissance politique) et symboliques (fort de sa position d'habitant et d'intellectuel), ou plutôt cherché à élargir sa base de légitimité en unifiant et structurant une somme nucléarisée de concernés individuels.

L'intérêt de l'analyse des registres de justifications invoqués dans la lettre ouverte réside dans la construction de « mondes communs » (Boltanski & Thévenot, 1991) avec les membres de l'institution municipale par la référence à des normes partagées afin de matérialiser des intérêts et positions sociales convergents. La première partie de la lettre ouverte adressée au maire accole au statut d'habitant celui de commerçant, ce qui traduit une tentative de légitimation non seulement en termes d'« expert d'usage » (Sintomer, 2008) par le fait d'habiter un espace, mais encore par celle de le « faire vivre », en y travaillant. La perturbation des nuits de ceux qui doivent « se lever de très bonne heure »¹² – opposable en creux à ceux qui auraient le luxe de se coucher tard – vient parachever la référence à la norme de production diurne. Deuxièmement, l'argumentaire sécuritaire figure dans l'intitulé même de la lettre : « Nuisances sonores, effets répétés des nuits caennaises agitées et sécurité publique dans la rue des XXX »¹³. Il est même expliqué au maire comment faire pour endiguer les problèmes, soit par la répression et l'augmentation des interpellations. En rappelant le risque de perturbation des services d'urgence, l'argumentaire investit ensuite le champ de la sécurité sanitaire. C'est en comparant

ensuite la situation microlocale avec celle de la rue caennaise surnommée « rue de la Soif », que le souci de la santé des jeunes est avancé, avec les risques liés à l'alcoolisation et aux rixes qui s'en suivraient : « libations excessives », « vin mauvais »¹⁴. La position du collectif se fait même prophylactique et patrimoniale (Agrikoliansky & Collovald, 2014, p. 17 & 20), lorsque les riverains se disent obligés de nettoyer les souillures dues à la fête sur les « façades historiques classées »¹⁵, palliant ainsi la déficience des services communaux d'hygiène.

L'hypothèse développée ici est que ce type de mobilisation habitante pour encadrer l'usage festif nocturne, ici ordinaire au sens où celle-ci investit un champ de la vie quotidienne, participe de la classe de l'encadrement capitaliste (Bihl, 1984) – en la figure ici d'un chercheur universitaire doté essentiellement en capitaux culturels, sociaux et symboliques – qui décide de rendre publics des concernés, passant ainsi d'une « mobilisation sociale ordinaire » à une « mobilisation politique ordinaire » (Bonny & al., 2012). Il s'agirait ici du pendant de la figure de la classe de l'encadrement capitaliste proposée plus haut dans la sphère de la vie quotidienne, lorsque la domination se matérialise non plus seulement dans le travail (i.e. rapport d'exploitation et surtout captation de fonds publics abordée dans l'étude de cas précédente), mais intervient aussi en marge de celui-ci¹⁶. Afin d'obtenir gain de cause, le leader du collectif a fait appel à d'autres agents qui lui sont proches dans l'espace social, mais positionnés eux au sein d'instances de pouvoir (les adjoints du maire qu'il connaît personnellement). C'est là que la lecture en termes de positions dans ce qu'il conviendrait d'appeler un espace institutionnel (instances de pouvoir) est complétée par celle attachée à décrypter les positions dans l'espace social (capitaux possédés) : le partage de mondes communs (espace social) permet de rendre quasiment nulle la distance entre positions de

14- *idem*.

15- *idem*.

16- À ce sujet, si Max Rousseau (Rousseau, 2015, pp. 177-187) nous semble avoir eu le mérite d'établir à travers l'étude des processus de gentrification l'exercice d'une domination dans le hors travail par des agents sociaux n'appartenant pas à la bourgeoisie mais dotés cependant d'autres capitaux, la terminologie de « nouvelle classe moyenne » nous a paru peu pertinente, soit qu'elle ait recours à un terme – « moyenne » – polysémique et euphémisant (voir Bihl, 1984, p. 101-102), soit qu'elle néglige les rapports de production capitaliste qui ont largement façonné la ville contemporaine. Nous lui préférons donc celle d'Alain Bihl.

11- Lors d'une discussion au mois de décembre 2013

12- Extrait de la lettre ouverte

13- *idem*. Dans le cadre de la publication, la rue a été anonymisée.

pouvoir (espace institutionnel). Si bien que dans le cas de cette mobilisation habitante, il ne s'agit pas d'une action politique anti-institutionnelle (Lourau, 1973) – l'objectif visé n'est pas de concurrencer ou de renverser l'institution publique en place – mais seulement de lui rappeler ses obligations et de faire appel à une certaine solidarité ou conscience de classe¹⁷. On pourrait dire qu'il s'agit d'une mobilisation para-institutionnelle ou « conservatrice » (Agrikoliansky & Collovald, 2014), puisqu'elle se propose de reproduire l'ordre social (légitimité de l'habitant, cadre, père de famille ; corroboration de l'impératif productif et d'ordre public ; réprobation de la déviance sanitaire ; valorisation patrimoniale) dans sa déclinaison nocturne (hégémonie du sommeil et limitation des « excès » pour être productif le lendemain ; sécurisation de l'espace public nocturne) par des modes d'action empruntés au répertoire conventionnel (Céfaï, 2007), « pour imposer la définition dominante de ce que doit être la ville post-industrielle » (Rousseau, 2015, p. 179). Cette imposition se matérialise en l'occurrence par l'injonction institutionnelle (et la délégation là encore) à réguler les pratiques festives et leurs conséquences dans l'espace public pour le gérant de l'établissement¹⁸ et, en parallèle d'une autre mobilisation habitante¹⁹, par la limitation généralisée au territoire communal des horaires de vente d'alcool quelques semaines après²⁰, et d'une volonté de concurrencer l'appropriation fréquente des espaces publics par les sortants le temps de la nuit en proposant une offre festive alternative²¹ quelques mois plus tard.

17- Sur le rapport entre classe de l'encadrement et représentation politique, voir Bihr, 1984, p. 110

18- Celui-ci a été convoqué par le chef de la police municipale et l'adjoint en charge de la prévention, de la sécurité et de la tranquillité publiques peu de temps après la publicisation de la lettre ouverte, et a dû intimer à son portier de disperser rapidement la clientèle en sortie de l'établissement (entretien réalisé avec ledit gérant en août 2015).

19- Une autre lettre ouverte à destination du maire et du préfet, lancée le 4 octobre 2013 par une cadre, avait récolté un mois plus tard une centaine de signatures. Les signataires se désignaient comme riverains habitant dans d'autres rues du même quartier Écuillère.

20- À partir de la fin du mois de novembre 2013, les débits de boissons caennais devront arrêter de servir de l'alcool une demi-heure (une heure prévue initialement) avant la fermeture (*Ouest-France*, le 13/11/2013).

21 La première « Nuit de l'eau » se déroule le 26 juin 2014 au stade nautique avec une entrée gratuite de 21 heures à une heure du matin (site de la Ville de Caen). Elle sera suivie en 2015 par la Nuit de la Glisse » et la « Nuit du jeu » sur le modèle des « Nuits des 4 J » (dont Dazibao) initiées dès 2005 par la Ville de Rennes.

II- L'ACTION POLITIQUE CONSTITUTIVE DES RAPPORTS SOCIAUX DE DOMINATION

Action publique ou action politique ?

Recourir au concept d'action publique, dans un premier sens issu des théories développées par Jean-Jacques Rousseau²², reviendrait à postuler la volonté générale et à gommer l'inégal accès aux positions de pouvoir (i.e. institutions), de même qu'aux ressources à même de reproduire les positions sociales. Or celles-ci ne sauraient être – dans une perspective sociohistorique critique – autre chose que le résultat sédimenté de rapports de force hérités (conflictuels, invisibilisés, électifs, etc.), constituant dès lors un état de domination (Foucault, 1994). Ainsi, on peut désigner comme action institutionnelle ou conservatrice (Agrikoliansky & Collovald, 2014, p. 9-10) tout dispositif produit dans l'optique de maintenir une position de domination instituée. Dans ce sens premier, cela sous-entendrait qu'il n'y ait pas de modes d'action privée qui puisse prétendre à l'épithète de « politique ». Or si la sphère privée ou extra-institutionnelle ne saurait être le lieu de la création de normes (i.e. système idéologique intériorisé au cours de la socialisation des agents, mais aussi performatif en ce qu'il oriente leur action) de type réglementaire, elle peut en revanche par les habitudes, les usages, les routines et autres coutumes, dans la vie quotidienne et l'ordinaire, être le lieu de la production d'autres normes tout aussi influentes. On pourrait ainsi parler d'action politique pour englober des actions à la fois institutionnelles et extra-institutionnelles.

Dans un second sens se rapprochant des théories de la sociologie politique de l'action publique²³, « publique » renvoie au concept anglo-saxon de politics, et « politique » à celui de policy: si le premier désigne l'idéal politique de la condition sociale et de la fabrique du collectif, le second renvoie à la pratique du pouvoir et à ses conséquences sociales. In fine, ces acceptions cumulées permettent d'appréhender les rapports de force entre agents situés dans et en dehors des institutions (Agrikoliansky & Collovald, 2014, p. 16), de même qu'au sein de ses groupes :

22- Voir Rousseau J.-J., « Du pacte social » in *Du contrat social*.

23- Voir par exemple Fillieule O., Agrikoliansky É., Sommier I. (dir.), 2010, *Penser les mouvements sociaux. Conflits sociaux et contestations dans les sociétés contemporaines*, La Découverte, collections Recherche, Paris, 327 p.

« les politiques publiques peuvent être définies comme la prise en charge [ou non prise en charge] de problèmes déterminés comme publics par des autorités investies d'une légitimité politique (État central, autorités locales, institutions supra-nationales, etc.); elles se traduisent par la mise en place de programmes d'action matériels (sous la forme de subventions, d'allocations, de droits, de contraintes, d'équipements, d'infrastructures, de procédures, de dispositifs institutionnels) et immatériels (sous la forme de la diffusion de normes, de cadres cognitifs ou d'injonctions) à destination de publics plus ou moins précisément ciblés. [...] L'autre précision à apporter à cette définition est le fait que les politiques publiques ne sont pas simplement produites par des autorités publiques mais aussi par des acteurs privés (groupes d'intérêts, mouvements sociaux, associations, entreprises, experts, etc.) avec lesquels elles sont en interaction. » Mesure & Savidan, 2006, p. 876

Proposer le concept « d'action publique ordinaire » afin d'appréhender l'éventail des dispositifs institutionnels d'apparence familière ou prosaïque (de la gestion des déchets au champ de l'aménagement et de l'urbanisme, cas présentés par des collègues lors du Séminaire à Angers) nous semble très stimulant dans la mesure où il invite à la déconstruction de certains « lieux communs » : si ces dispositifs sont ordinaires, c'est parce que par leur opérationnalisation achevée, leur usage répété, de même que leur relative absence de contradiction dans la sphère extra-institutionnelle, ils se sont institués comme forme d'action publique (politics). La question demeure dans le fait qu'avant de devenir ordinaires, ces dispositifs ont bien été – au moment de leur création – « extraordinaires » et qu'au cours de leur validité, ceux-ci ont pu connaître une certaine déformation d'usage en fonction d'idéologies alors en position de pouvoir et situés dans un champ politique (policy). À travers leur mise à l'agenda, leur ratification, leur mise en oeuvre et leur évaluation, ces dispositifs « publics »²⁴ ont des initiateurs, des décideurs comme des exécutants, qui,

24- Dans le cas de la relocalisation de l'agriculture suite à des mobilisations associatives, voir Ripoll, 2008; pour ce qui est des régulations festives, nous pensons notamment ici au cas rennais : la mise en place progressive entre 1995 et 2010 d'arrêtés, le renforcement des effectifs de police, la mise en place d'un encadrement sanitaire et d'une offre festive alternative par la Ville de Rennes résultent notamment du lobby exercé par certains membres d'une association de riverains de l'hypercentre ayant siégé au sein du conseil municipal (voir aussi Bonny Y., « Mobilisations dans les espaces urbains centraux : le cas des pratiques festives à Rennes », in Bonny Y., Ollitrault S., Keerle R., Le Caro Y. (dir.), 2012, *Espaces de vie, espaces enjeux*, Presses universitaires de Rennes, pp. 335-357).

s'ils ont une certaine marge de manœuvre, sont pour autant socialisés et situables dans l'espace social selon leurs capitaux possédés (Bourdieu, 1979). De même, ces dispositifs ont dans leur dimension spatiale un périmètre d'application ou d'éligibilité, qui viendra tenter de modifier un espace social réifié (Bourdieu, 1993) déjà produit. Investiguer les positionnements sociaux – et les réseaux sociopolitiques ou policy networks participent bien du capital social – liés à la production de ces dispositifs en plus de leur forme (imposition, régulation, incorporation, contractualisation, délégation, inclusion, etc.), de même que leur réception en dehors de l'institution publique (ignorance, rejet, réappropriation, etc.), c'est passer de la *policy science* à la *policy analysis* (Mesure & Savidan, *ibidem*, p. 877) ou encore à « l'économie politique sociologisée » (Le Galès, 1995, p. 91). En définitive, il s'agit ici de dénaturiser la question de l'institution et de « l'ordinaire » dans une démarche sociohistorique attentive aux rapports de pouvoir. Si l'excentration progressive – d'abord étatique avec les processus de libéralisation, d'agencification (Van Haepere, 2012)²⁵, de délégation, mais dont les partenariats publics-privés et les différents dispositifs liés à la démocratie de proximité ou participative²⁶ ne sont que les pendants à l'échelle locale – de l'exercice du pouvoir en dehors de l'institution est parfois avancée, l'erreur serait de croire nous semble-t-il à la démocratisation de ce même exercice (Bihl, 1984, p. 118-119). En bref, si le lieu et moment de l'action politique peut dans une histoire sociale récente et dans le contexte national donner l'impression de sortir de son cantonnement à l'institution publique notamment étatique, elle n'en demeure pas moins condition des rapports asymétriques de pouvoir.

25- « Le terme d'agencification désigne la création intensive d'organismes autonomes auxquels sont confiées des fonctions d'exécution et de gestion des politiques en réponse à la volonté de dissocier responsabilités stratégiques, conservées par l'administration centrale, et fonctions opérationnelles, confiées à ces structures. » (Van Haepere, 2012, p. 86). L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) et l'Agence de l'Eau font partie du Comité de Pilotage du projet étudié. Le foncier de l'association porteuse du projet étant situé en zone de captage d'eau pour l'approvisionnement en eau potable, l'Agence de l'eau est identifiée comme un des potentiels financeurs du budget du projet.

26- Voir par exemple Blondiaux L., 2001, « Démocratie locale et participation citoyenne : la promesse et le piège », *Mouvements*, n° 18, pp. 44-51.

Quelle domination par quelle classe ?

La position sociale des cas évoqués mérite à notre sens qu'on s'y attarde. Ces éléments empiriques attestent de la juxtaposition voire de la superposition d'agents dans l'espace social, quand dans le même temps leurs positionnements institutionnels diffèrent, et que leurs actions politiques convergent : c'est sans doute là le signe de leur positionnement social érigé en tant que classe en soi (position sociale semblable) et pour soi (conscience des intérêts semblables (Agrikoliansky & Collovald, p. 16) et projet politique commun²⁷).

Si leur homogénéité sociale peut être esquissée, comment qualifier leur positionnement, eux qui n'appartiennent ni aux classes populaires ni à proprement parler à la bourgeoisie ? Ce sont des cadres ou professions intermédiaires, dont le capital économique est relativement médian. Par contre, ceux-ci sont particulièrement dotés en capitaux culturels (diplômes, styles de vie potentiellement « à la mode », connaissance des rouages institutionnels) et sociaux (réseaux professionnels ou personnels, souvent confondus). Par le passage de ces types de capitaux à celui – symbolique – de sa reconnaissance par d'autres groupes sociaux (Rousseau, 2015), se matérialise finalement l'accession pour ces agents si ce n'est à une position directe – ces agents ne sont pas nécessairement dans l'institution publique – à une position indirecte de pouvoir et d'encadrement.

« [...] le processus d'étatisation [existant également au sein des institutions locales selon nous] constitue l'axe selon lequel va se développer la lutte de classe de l'encadrement capitaliste dans la mesure où, d'une part, ce processus assure à cette classe la possibilité de réaliser ses intérêts fondamentaux et que, d'autre part, il constitue l'horizon ultime de son action en tant que classe, en lui ouvrant la perspective exceptionnelle d'accéder, pour une part d'entre elle du moins, à la situation de classe dominante. » Bihl, 1984, p. 112

Pour légitimer l'emploi du concept de « classe », c'est ensuite la question de la reconnaissance en tant que groupe et du projet politique de ces agents

27- Dont la dimension spatiale se matérialiserait dans les stratégies de localisation résidentielle favorisant l'entre-soi (exemples de l'éco-construction périurbaine d'une part et de la localisation dans les beaux quartiers à vocation patrimoniale de l'autre).

qui se pose. La seconde étude de cas dénote dans le temps de la vie quotidienne une volonté de sauvegarde d'un cadre de vie et in fine de domination de la ville en en excluant ou simplement en en normalisant les usages jugés déviants²⁸. Dans la première, on peut avancer que la captation de ressources publiques dans le jeu des Partenariats Publics-Privés (PPP) et des appels à projets développés précédemment révèle une inscription dans l'institution (étatique puis locale) afin d'avoir un tant soit peu prise sur le capital, mais surtout de se garantir une place de choix dans la division du travail social (i.e. encadrement).

CONCLUSION

À l'heure néolibérale, la décentralisation, l'agencification, la contractualisation ou encore la délégation des politiques publiques favorisent l'invisibilisation de ce processus d'étatisation et l'acceptation de la stratification sociale – sous couvert de « projet-processu » (Pinson, 2015) dont la consultation habitante participe par exemple –, de même qu'elles laissent libre cours à la captation de capitaux et de décisions au sein de cette classe, y compris sous les formes clientélares exposées plus haut.

En parallèle de l'institutionnalisation des mobilisations agricoles alternatives ou habitantes évoquées, les logiques de conservation des positions de pouvoir et de reproduction des positions sociales sont dissimulées derrière des idéaux prétendument partagés et légitimes (« création d'activités agricoles écologiquement responsables et socialement solidaires », « promotion de l'économie solidaire »²⁹ de même qu'incantations répétées décrétant le « vivre ensemble » ou la mixité des usages dans la ville³⁰), en assurant alors l'acceptabilité sociale (Agrikoliansky & Collovald, 2014, p. 17-18).

Finalement, l'étude de la production spatialisée d'actions politiques ne peut ignorer la question des

28- Voir aussi le lien entre mobilisations habitantes et contrôle du peuplement par l'exclusion des indésirables dans Agrikoliansky & Collovald, 2014, p. 20.

29- Sites Internet des associations 1 et 2 (consultés le 25/06/2015)

30- Les différentes professions de foi des candidats de gauche gouvernementale (PS, PRG, EELV, MRC...) pour la campagne municipale de mars 2014 pour les cas de Caen, Rennes et Paris sont à ce titre, emblématiques.

rapports sociaux de domination (Bihr, 1984, p. 104), dans la mesure où ces actions révèlent des états de domination (ou de subordination) et les entretiennent au vu des capitaux possédés inégalement. En effet, des agents, qui malgré leur positionnement majoritairement périphérique dans l'espace institutionnel (ils n'occupent pas de postes clés dans les administrations locales ou déconcentrées), arrivent à infléchir les politiques publiques sur la base de leurs positionnements proches dans l'espace social (interconnaissance et capitaux semblables), participant in fine à la production de mécanismes d'imposition (Bihr, 1984, p. 112).

Cependant, nous estimons que l'action politique doit être aussi appréhendée dans ce qu'elle révèle d'un pouvoir pensé comme relationnel (Foucault, 1994) : schématiquement, à la domination correspond la résistance. Il ne faudrait pas qu'en focalisant sur les effets d'imposition du pouvoir systémique de cette frange non bourgeoise des dominants soient écartées de l'analyse les différentes formes d'action politique émancipatoires érigées contre cette domination. Des pratiques, moments et lieux cherchant à créer en dehors de – parfois contre – l'institué existent (concerts Do It Yourself (DIY) à prix libre en des lieux « réappropriés » (Ripoll, 2004) comme à la Maison de la Grève à Rennes, autoproduction alimentaire sur les Zones À Défendre (ZAD) comme aux Lentillères à Dijon, à Notre-Dame-des-Landes, etc.) et s'assimilent aux modes d'action contre-institutionnels (Lourau, 1973, p. 32), même s'ils ne sont pas exempts de rapports de pouvoir internes. Ainsi, l'étude articulée des actions politiques institutionnelles et extra-institutionnelles permettrait d'échapper aux simplifications déterministes comme individualistes, pourvu qu'elle soit doublement attentive à la genèse, à la production et au devenir sociopolitiques de ces actions ainsi qu'aux positionnements sociaux inégaux des groupes qui les initient, les éprouvent voire les dépassent, dans une démarche structuraliste constructiviste (Bourdieu, 1987, p. 147).

BIBLIOGRAPHIE

- AGRIKOLIANSKY É. & COLLOVALD A., 2014, « Mobilisations conservatrices : comment les dominants contestent ? », *Politix*, 2014/2 (n° 106), p. 7-29
- BIHR A., 1984, « Le champ aveugle de la lutte de classe », *L'Homme et la société*, n° 71-72, p. 99-124
- BOLTANSKI L. & THÉVENOT L., 1991, *De la justification. Les économies de la grandeur*, Gallimard, NRF.
- BONNY Y., OLLITRAULT S., KEERLE R., LE CARO Y. (dir.), 2012, *Espaces de vie, espaces enjeux*, Presses Universitaires de Rennes
- BOURDIEU P., 1979, *La distinction. Critique sociale du jugement*, Paris, Éditions de Minuit
- BOURDIEU P., 1981, « La représentation politique. Éléments pour une théorie du champ politique », in *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 36-37, février/mars, pp. 3-24
- BOURDIEU P., 1987, « Espace social et pouvoir symbolique », in *Choses dites*, Paris, Éditions de Minuit, p. 147-167
- BOURDIEU P., 1993, « Effets de lieu », in *La misère du monde*, Éditions du Seuil, Paris, p. 249-262
- CÉFAÏ D., 2007, *Pourquoi se mobilise-t-on ? Les théories de l'action collective*, La Découverte, MAUSS, collections Recherche, Paris, 727 p.
- CHAMPAGNE P., 1987, « Capital culturel et patrimoine économique. [Le cas de l'agriculture bressanne] », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 69, pp. 51-66
- FOUCAULT M., 1994, « L'éthique du souci de soi comme pratique de liberté », « Le sujet et le pouvoir », et « Les mailles du pouvoir », in *Dits et écrits*, Tome IV, Gallimard, Paris
- LAFERTÉ G., 2014, « Des études rurales à l'analyse des espaces sociaux localisés », *Sociologie*, vol. 5, pp. 423-439
- LAMANTHE A., 2005, *Internalisation des échanges et rationalisation de l'activité productive en régime de néo-libéralisation*, LEST, Aix-en-Provence, 16 p.
- LE GALÈS P., 1995, « Du gouvernement des villes à la gouvernance urbaine », *Revue française de science politique*, n° 1, pp. 57-95
- LOURAU R., 1973, « Analyse institutionnelle et question politique », « Analyse institutionnelle et socialanalyse », pp. 21-34, *L'Homme et la société*, n° 29-30

- MESURE S. & SAVIDAN P. (dir.), 2006, *Dictionnaire des sciences humaines*, Paris, PUF, 1 264 p.
- PINSON G., 2005, « L'idéologie des projets urbains. L'analyse des politiques urbaines entre précédent anglo-saxon et « détour » italien », *Sciences de la Société*, n° 65, pp. 28-51
- RIPOLL F., 2004, « L'appropriation de l'espace au regard des mouvements sociaux contemporains : quelques réflexions sur les enjeux, modalités et ressources de l'action », *ESO Travaux et documents*, n° 21, pp. 45-50
- RIPOLL F., 2008, *De la vente directe à la solidarité ? Les collectifs locaux de consommateurs et producteurs agricoles en Basse-Normandie*, CRÉCET Basse-Normandie, 313 p.
- ROUSSEAU M., 2015, « La paradoxale domination de la « nouvelle classe moyenne » sur les espaces urbains désindustrialisés », in Clerval A., Fleury A., Rebotier J., Weber S. (dir.), *Espace et rapports de domination*, PUR, p. 177-187
- SAMAK M., 2013, « Quand la « bio » rebat les cartes de la représentation des agriculteurs. L'institutionnalisation de l'agriculture biologique dans les Alpes-Maritimes », *Politix*, n° 103, pp. 125-148
- SINTOMER Y., 2008, « Du savoir d'usage au métier de citoyen ? », *Raisons politiques*, n° 31, pp. 115-133
- TOZZI P., 2013, « Ville durable et marqueurs d'un « néo-hygiénisme » ? Analyse des discours de projets d'écoquartiers français », *Noroi*, n° 227, pp. 97-112
- VAN HAEPEREN B., 2012, « Que sont les principes du *New Public Management* devenus ? Le cas de l'administration régionale wallonne », in *Reflets et perspectives de la vie économique*, pp. 83-99



SOMMAIRE

RÉSUMÉS DE TRAVAUX

- *Approche géographique des vulnérabilités et des inégalités à travers les mobilités quotidiennes dans les métropoles d'Amérique latine*
Florent Demoraes, p. 7-20
- *La ruralité au comptoir: une géographie sociale et culturelle des cafés ruraux bretons*
Nicolas Cahagne, p. 21-32

COLLOQUES, SÉMINAIRES

- *Femmes et citoyenneté: des modes de constructions sociales. Journée scientifique Mali-Genre*
Fatoumata Coulibaly, Anne Ouallet, p. 35-45

POSITION DE RECHERCHE

- *Une action publique « ordinaire » ? Réflexion sur la production de l'espace: rapports aux institutions locales et classe de l'encadrement*
Pierre Guillemin, Étienne Walker, p. 49-58

DOSSIER

Transition sociale et environnementale des systèmes agricoles et agro-alimentaires au Brésil

- *Introduction*
François Laurent, Jùlio Cesar Suzuki, p. 61-62
- *Production et revenu dans des zones d'assentamentos ruraux au Brésil. L'exemple de Pontal do Paranapanema (Etat de São Paulo)*
Marcos Barros de Souza, p. 63-73
- *L'expansion de la monoculture dans la Pampa Gaucha et son impact sur le paysage*
Cesar De David, p. 75-80
- *Communautés Caiçaras brésiliennes: entre politique environnementale et mode de vie traditionnel*
Jùlio Cesar Suzuki, Marcos Henrique Martins, p. 81-89
- *Les femmes agricultrices brésiliennes, la relation ville-campagne et la production et la consommation de plantes médicinales*
Roseli Alves dos Santos, Marcos Aurélio Saquet, Luiz Carlos Flávio, p. 91-98
- *De la ville qui mange à la ville qui produit: l'exemple des "Hortelões Urbanos" de São Paulo*
Giulia Giacchè, p. 99-110
- *De la production à la consommation alimentaire: regards croisés entre Cianorte (Brésil) et Aubière (France)*
Vanessa Iceri, Sylvie Lardon, Marcio Rocha, p. 111-120